



DOSSIER D'INSCRIPTION 2022

COLLECTIVITES TERRITORIALES

Public : élus et agents des collectivités territoriales

Connaître la législation sur les licences

Débit de boissons, restaurants, chambres d'hôtes, vente de boissons alcoolisées, buvettes...

Le dossier d'inscription contient :

- Le formulaire d'inscription à nous retourner, **accompagné de votre règlement.**
- Les conditions générales de ventes.
- Le programme relatif à votre formation.

Calendrier :

- **Vendredi 23 septembre**

Attention : le nombre de place est limité.

Lieu du stage : UMIH66 – 17 bis rue Camille Pelletan – 66000 PERPIGNAN

Horaires : 9h00 / 12h30 – 13h30 / 17h00

Contactez-nous pour plus d'information :

☎ 04 68 35 50 03

💻 contact@umih66.com

TARIF :
150€ HT / 180€ TTC



DEBITS DE BOISSONS, RESTAURANTS, CHAMBRES D'HÔTES, VENTE DES BOISSONS ALCOOLIQUES...

COLLECTIVITES TERRITORIALES

Connaître la nouvelle législation sur les licences

L'inscription sera ferme et définitive dès réception du bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement complet de 150 € HT (180 € TTC) à l'ordre d'UMIH FORMATION

Date : 23 septembre

Lieu : Perpignan

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PARTICIPANT

Mme Mlle M.
Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Tél. (fixe et portable) : _____

Adresse de résidence : _____

Adresse mail : _____@_____

Je souhaite avoir plus d'informations promotionnelles concernant **UMIH FORMATION** : OUI NON

Prise en charge : oui non Organisme de prise en charge : _____

Fonction : _____

POUR LA CONVENTION, merci de bien vouloir compléter ces renseignements

Nom de la Mairie : _____

Adresse : _____

Nom / prénom du responsable de formation : _____

Personne en charge du dossier : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Email : _____@_____

M..... reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente qui lui ont été remises avec le bulletin d'inscription.

Fait le : à :

Lu et approuvé (en manuscrit)
Signature du stagiaire

Signature obligatoire du responsable ou directeur
de l'établissement et cachet (si financement par l'entreprise)

Conditions générales de vente d'UMIH Formation

Les présentes Conditions générales s'appliquent à toutes sessions de formation proposées par UMIH FORMATION, excepté les formations E-learning qui font l'objet de conditions générales particulières.

UMIH FORMATION est une association loi 1901, enregistrée sous le numéro SIRET 444 038 327 000 29 (Code NAF 8559A), dont le siège social est situé 211 rue de l'Université, 75007 Paris. Tél : 01 42 66 44 47 Télécopie : 01 45 51 32 21 E-mail : contact@umihformation.fr

En sa qualité d'organisme de formation, UMIH FORMATION est enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 1175374225 auprès de la direction régionale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle d'Ile de France, 18/24 rue Tiphaine 75015 Paris.

1) Inscription

Toute inscription à une session de formation peut se faire :

- Par une inscription auprès d'un centre de formation UMIH FORMATION,
- Par le renvoi d'un bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement à :
 UMIH FORMATION
 211 de l'Université, 75007 Paris
 Télécopie : 01 45 51 32 21 E-mail : contact@umihformation.fr
- Par une inscription en ligne directement accessible sur le site www.umihformation.fr, avec option de paiement en ligne par carte bancaire. Dans un tel cas, le Participant recevra par email la confirmation de son inscription.

Cette inscription vaut contrat.

2) Droit de rétractation en cas d'inscription à distance (par renvoi du bulletin d'inscription ou par internet)

Le Client dispose d'un délai de quatorze jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs et sans frais. Le délai de rétractation débute le lendemain du jour de l'inscription. S'il expire un samedi, dimanche, jour férié ou chômé, il est repoussé au premier jour ouvrable suivant. **Toutefois, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé, si l'action de formation intervient avant la fin du délai de quatorze jours et si le Participant assiste à la formation.**

Pour exercer le droit de rétractation, le Client doit notifier à UMIH FORMATION par télécopie au numéro 01.45.51.32.21, par email à l'adresse contact@umihformation.com ou par lettre avec accusé de réception au 211 rue de l'Université, 75007 Paris, sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté. Le Client peut utiliser **le modèle de formulaire de rétractation ci-dessous**, sans que cela ne soit obligatoire. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit de transmettre la déclaration de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation, UMIH FORMATION remboursera le paiement reçu, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où UMIH FORMATION sera informée de la décision de rétractation. UMIH FORMATION procèdera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf si le Client convient expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le Client.

3) Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le Client reçoit une convention de formation professionnelle établie en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner à UMIH Formation un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Dans la mesure où UMIH Formation édite une convention de formation pour l'action demandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

A l'issue de la prestation, une facture sera adressée au client (ou à l'organisme désigné par le client).

4) Annulation

	plus de 10 jours avant le début de l'action de formation :	moins de dix jours avant le début de l'action de formation :
Annulation du fait du client :	Pour les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou télécopie ou mail reçus plus de 10 jours avant le début de l'action de formation, UMIH Formation proposera soit le report de la date de formation du module concerné, soit le renvoi du chèque ou soit le remboursement de la formation.	<p>Dans le cas de force majeure : hospitalisation, décès familial, maladie, accident, UMIH Formation accepte sur présentation d'un justificatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit une réinscription dans les six mois pour une autre session du même module, sans frais. - soit le remboursement du montant de la formation.
		<p>Pour toute annulation de dernière minute ou d'absence du stagiaire le jour de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun remboursement ne sera effectué, si UMIH Formation n'est pas prévenu de l'annulation ou en cas d'absence du participant le jour du début de l'action de formation. UMIH Formation se réserve le droit de garder la totalité du coût de la formation. - En cas de réinscription de cette même personne à un autre stage pour le même module, le stagiaire paiera sans diminution de tarif le coût de cette nouvelle formation. - Le stagiaire bénéficiera du report des sommes versées pour une autre session dans les six mois, pour le même module, si UMIH Formation est informée de l'annulation. <p>Néanmoins, UMIH Formation se réserve le droit de facturer des frais de réinscription d'un montant de 50.00€ HT soit 60 € TTC pour toutes formations d'une journée et de 150.00€ HT soit 180 € TTC pour les autres formations d'une durée supérieure.</p>

Annulation du fait d'UMIH Formation :	<p>UMIH Formation se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à (au plus tard) 10 jours avant la date prévue de son déroulement.</p> <p>UMIH Formation informera le client. Aucune indemnité ne sera versée au client à raison d'une annulation d'UMIH Formation.</p> <p>Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou les chèques seront renvoyés au client.</p>
--	---

5) Prix – Paiement

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement des frais de participation par chèque à l'ordre d'UMIH Formation, qui sera encaissé dès réception.

Toute acceptation de prise en charge par un organisme tiers doit parvenir au plus tard à UMIH Formation trois semaines avant le début de l'action de formation. A défaut le chèque remis lors de l'inscription sera encaissé directement par UMIH Formation.

Toute session de formation commencée est due en entier.

Tous les frais relatifs à l'encaissement des sommes versées pour l'action de formation seront à la charge du stagiaire.

En cas de retard de paiement de la part d'un Client professionnel, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du Code de Commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

6) Informatique et libertés

Toute inscription fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par le client concerné sur simple demande. Les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement des inscriptions chez UMIH Formation. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/78, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si un client souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il doit s'adresser à la Direction d'UMIH Formation.

7) Délivrance de duplicatas d'attestation de formation PERMIS D'EXPLOITATION ou HYGIENE ALIMENTAIRE

Toute demande de duplicata d'un permis d'exploitation ou d'une attestation CERFA de formation en hygiène alimentaire sera facturée 50 € TTC. La demande de duplicata pourra être faite par courrier adressé à UMIH FORMATION 211 rue de l'Université, 75007 Paris, auquel seront joints une enveloppe timbrée à l'adresse du destinataire ainsi qu'un chèque de 50 € libellé à l'ordre d'UMIH FORMATION.

FORMULAIRE DE RETRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de UMIH FORMATION,
 211 rue de l'Université,
 75007 Paris,
 fax : 01.45.51.32.21,
 email : contact@umihformation.com

Je notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la formation ci-dessous :

FORMATION :

DATES DE LA FORMATION :

LIEU :

NOM DU PARTICIPANT :

ADRESSE DU PARTICIPANT :

Date :

SIGNATURE : (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :



**FORMATION
COMPÉTENCE**

PROGRAMME

FORMATION « DROIT DES DÉBITS DE BOISSONS » DES COLLABORATEURS DES MAIRIES

PUBLIC : Cette formation concerne le personnel des services administratifs des collectivités territoriales.

PRE REQUIS : Aucun

A l'issue de cette formation les participants seront capables de :

- Acquérir une bonne maîtrise de la gestion des licences de débit de boissons III, IV et des licences restaurant, des licences à emporter ainsi que des débits temporaires par la connaissance notamment des dispositions du Code de la santé publique.

FORMATION 1 JOUR

INTER ET INTRA ENTREPRISES – 7 HEURES - 6 À 12 PARTICIPANTS

■ LE PERMIS D'EXPLOITATION

POUR LES LICENCES (DE DEBITS DE BOISSONS) À CONSOMMER SUR PLACE, LICENCES III ET IV ;

POUR LES RESTAURANTS (PETITE & GRANDE LICENCE) ;

POUR LES LOUEURS DE CHAMBRES D'HÔTES ;

■ LE PERMIS DE VENTE DES BOISSONS ALCOOLIQUES LA NUIT ENTRE 22H ET 8H

POUR TOUS COMMERCE AUTRES QUE LES DEBITS DE BOISSONS : EPICERIES, SUPERETTES, GRANDES SURFACES, LIVRAISON À DOMICILE, VENTE À DISTANCE... ;
LES LICENCES À EMPORTER ;

■ LES DEBITS TEMPORAIRES

POUR LES PARTICULIERS ;

POUR LES ASSOCIATIONS ;

■ EXPLOITATIONS D'UNE LICENCE IV PAR UNE COMMUNE ET/ OU UNE ASSOCIATION

■ MISE EN SITUATION

CAS PRATIQUES ;

VALIDATION DE LA FORMATION : Evaluation des acquis. Remise d'une attestation de formation

INTERVENANTS

Animateurs
spécialisés en
Permis d'exploitation

METHODE

Supports audiovisuels,
animation de groupe,
remise de documents
pédagogiques

UMIH FORMATION